





Politique d'accès – Politique d'admission

Mise à jour 08 janvier 2025

La spécificité de VICI étant le double diplôme : IBDP et baccalauréat de l'Education nationale, tout candidat à l'IB doit au préalable être inscrit pour son cycle terminal, au lycée Saint François-Xavier.

La candidature à l'IB est examinée au regard :

- Des bulletins scolaires du 1^{er} et 2nd trimestre, ou 1^{er} semestre, de la classe de seconde : notes et appréciations,
- Sur avis du conseil de classe et conseil d'orientation, s'il s'agit d'un élève déjà présent dans notre établissement,
- De la lettre de motivation rédigée par le candidat,
- D'un échange oral avec la coordinatrice IB, afin de déterminer le parcours le plus adapté, en fonction des choix de niveau des matières IB et de spécialités de l'Education nationale, avec parfois une cohérence nécessaire entre ces choix,
- D'une concertation avec le responsable du niveau seconde, s'il s'agit d'un élève déjà présent dans notre établissement,
- D'un engagement écrit des parents pour la scolarisation sur l'ensemble du parcours,
- Si nécessaire : d'un entretien individuel afin de vérifier la motivation de l'élève et sa capacité à suivre le double cursus.

Notre ligne directrice est que l'IB doit venir enrichir le parcours de formation du jeune, sans impact négatif sur les résultats au bac de l'Education nationale et/ou fragiliser son dossier scolaire pour les études supérieures.

Chaque élève bénéficie d'un accompagnement individualisé tant au niveau de son épanouissement que de ses résultats dans les deux parcours, avec remédiation si besoin, et éventuelle réflexion quant à la pertinence sur la poursuite du double cursus jusqu'à la fin du cycle terminale.

VICI se montre particulièrement attentif aux candidatures d'élèves binationaux ou ayant vécu une expérience longue de scolarité internationale, ce profil apportant une vision interculturelle, source d'enrichissement pour le groupe.